



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2020 de l'OPCO-EP**. Il propose une photographie régionale des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, de chacun des trois secteurs et des branches professionnelles.

RECOURS COHÉRENT À LA FORMATION

Alors que la région regroupe 79 % des salariés du champ de l'OMPL, elle est à l'origine de 7,6 % des actions de formation.

Globalement, un certain équilibre est donc observé en termes d'accroissement des compétences.

Dans ce cadre, le secteur santé génère la plus grande part d'actions (83,5 %) en liaison avec le nombre de salariés qu'il regroupe.

Données de cadrage (2020)¹

Secteurs Branches	Nombre total d'actions de formation	Effectifs salariés totaux ²	Nombre d'entreprises formatrices	Nombre total d'entreprises
Secteur cadre de vie-technique	532	2480	160	589
Entreprises d'architecture	430	2094	144	564
Entreprises d'experts en automobile	102	386	16	25
Secteur juridique	586	3740	229	964
Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	108	253	19	39
Cabinets d'avocats	374	2386	177	752
Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	2	240	2	16
Études d'huissiers de justice	102	861	31	157
Secteur santé	5662	30089	1680	7119
Cabinets dentaires	797	4987	358	2137
Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers	79	4497	18	28
Cabinets médicaux	547	7830	183	3064
Pharmacie d'officine	3852	10912	1002	1542
Cliniques vétérinaires	387	1863	119	348
Grand Est	6780	36309	2069	8672
Ompl	89175	459600	25364	102031

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

1 : Les données formation proviennent de la base de données « formation 2020 » de l'OPCO EP. Les branches professionnelles « Entreprises d'économistes de la construction » et « cabinets de géomètres » adhèrent depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » à un autre OPCO. De ce fait, elles ne sont pas prises en compte dans cette fiche.
2 : données estimées.



FORTE DISPARITÉ DES TAUX D'ACCÈS

Globalement, le plan de développement des compétences est le dispositif le plus utilisé par les entreprises de la région (16,2 %).

Mais, les taux d'accès varient fortement d'une branche à l'autre.

Les salariés des études d'administrateurs et mandataires judiciaires (39,9 %), des entreprises d'experts en automobile (26,2 %) et de la pharmacie d'officine (25,4 %) ont le plus fort taux d'accès à ce type de formation.

Taux d'accès à la formation (%)

Secteurs Branches	Taux d'accès des salariés à la formation ¹			Taux d'entreprises formatrices ²		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,0	2,0	15,3	0,0	7,1	22,6
	0,0	2,4	18,1	0,0	7,3	20,7
	0,0	0,3	26,2	0,0	4,0	64,0
	0,2	2,1	13,2	1,1	7,6	17,4
	0,8	2,0	39,9	5,1	10,3	41,0
	0,3	3,1	12,3	0,8	7,6	17,2
	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	12,5
	0,5	2,2	9,2	1,9	7,6	13,4
	0,6	0,8	3,7	2,4	11,5	15,5
	2,8	0,5	12,6	5,7	1,1	11,4
	0,2	1,4	0,1	21,4	50,0	7,1
	0,4	1,5	5,2	0,8	2,9	3,0
	0,1	9,8	25,4	0,9	41,2	44,4
	0,1	3,9	16,8	0,3	16,1	24,7
Grand Est	0,5	1,0	5,5	2,1	10,8	16,2
Ompl	0,8	3,5	15,1	2,8	10,2	17,3

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : ensemble des actions de formation.

2 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Dans les entreprises du champ de l'OMPL régional, le renforcement des compétences des salariés s'effectue principalement par des formations débouchant sur des attestations de présence, 72,1 % (stages et assimilés).

À l'exception des titres et diplômes (26,8 %), les autres sanctions sont plus marginales.

Répartition des formations par sanction (%)

Secteurs Branches	Attestation de présence	Certificat de qualification professionnelle	Titre et diplôme	UC VAE ¹ et certificat de compétence
	88,5	0,0	11,1	0,4
	86,5	0,0	13,0	0,5
	97,1	0,0	2,9	0,0
	68,8	0,0	21,2	10,1
	40,7	0,0	6,5	52,8
	76,2	0,0	23,8	0,0
	0,0	0,0	0,0	100,0
	72,5	0,0	27,5	0,0
	70,9	0,2	28,9	0,0
	74,5	0,1	25,3	0,0
	3,8	0,0	96,2	0,0
	72,0	0,0	28,0	0,0
	70,6	0,3	29,1	0,0
	78,3	0,0	21,7	0,0
Grand Est	72,1	0,2	26,8	0,9
Ompl	75,3	0,4	23,1	1,1

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

1 : UC VAE : unité de compétence dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.



DOMAINES DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉS

Les besoins en acquisition de compétences des salariés et des entreprises de la région se concentrent dans le domaine de l'activité première l'entreprise (80,4 %).

En retour, les autres thèmes de formations sont peu exploités.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)

Secteurs Branches	Activité de l'entreprise	Gestion d'entreprise	Informatique numérique	Développement professionnel personnel	Langues	Autres
	62,2	6,2	24,4	6,0	0,8	0,4
	64,0	4,0	23,7	7,4	0,5	0,5
	54,9	15,7	27,5	0,0	2,0	0,0
	67,6	11,3	20,3	0,3	0,5	0,0
	73,1	3,7	23,1	0,0	0,0	0,0
	75,9	11,5	11,5	0,3	0,8	0,0
	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	30,4	18,6	50,0	1,0	0,0	0,0
	83,4	7,0	7,0	2,5	0,1	0,0
	76,5	10,0	11,4	0,0	0,1	0,0
	45,6	53,2	1,3	1,3	0,0	0,0
	34,0	33,8	19,4	2,7	0,2	0,0
	92,0	1,4	5,1	0,0	0,0	0,0
	89,9	9,6	0,0	17,8	0,0	0,0
Grand Est	80,4	7,3	9,5	2,6	0,1	0,0
Ompl	78,0	8,3	8,5	3,9	0,7	0,5

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



ISSUS DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les stagiaires accédant à la formation professionnelle travaillent en majorité dans une entreprise générant moins de dix emplois ETP (72,3 %).

Ce constat est directement lié à la structure entrepreneuriale des branches qui sont avant tout composées de très petites structures.

Les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, regroupant des grandes entreprises, se démarquent fortement de l'ensemble.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)

Secteurs/Branches	< 5 ETP	5-9 ETP	10 à 49 ETP	50 ETP et +
	36,1	27,3	36,7	0,0
	43,0	30,7	26,3	0,0
	6,9	12,7	80,4	0,0
	51,2	24,9	23,9	0,0
	10,2	42,6	47,2	0,0
	69,8	16,8	13,4	0,0
	100,0	0,0	0,0	0,0
	25,5	36,3	38,2	0,0
	37,4	35,4	23,1	4,2
	66,9	20,5	12,7	0,0
	27,8	1,3	20,3	50,6
	26,1	14,4	36,2	23,2
	33,2	43,6	23,2	0,0
	35,7	21,4	25,1	17,8
Grand Est	38,5	33,8	24,2	3,5
Ompl	39,3	28,2	27,9	4,6

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.